

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 12 mai 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N°2025-015

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4.3 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) avec superficie de 148,64 m² au lieu de 95 m².

RAISON ALLÉGUÉE

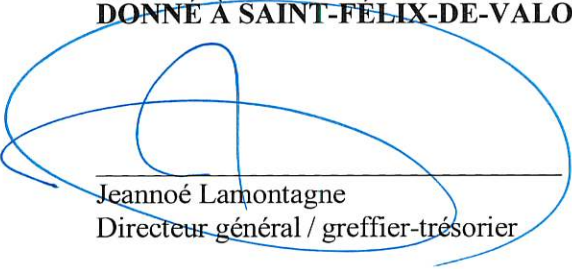
Le requérant souhaite bâtir un bâtiment accessoire détaché proportionnel à la superficie du bâtiment principal qui a une superficie d'implantation au sol de 428,28 m² (incluant le garage annexé).

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 633 770 du cadastre du Québec, situé sur la rue Gauguin (adresse projetée 380), à l'intérieur des limites de la zone Re1-14.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 25^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

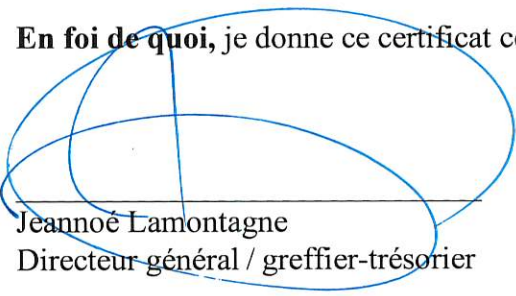


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 25^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier